

PATR2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité constituent des paramètres essentiels de la formation. Le master inter-universitaire de spécialisation est le seul, en Communauté française de Belgique, à couvrir globalement le champ de la conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier et de ses spécificités.

Depuis sa création en 2008, le master a permis de réunir des auditoires de taille conviviale, promouvant la conduite de travaux et projets conjoints, et favorisant la rencontre entre des étudiants des trois régions de Belgique, mais également de plusieurs pays (Algérie, Brésil, Cuba, France, Espagne, Liban, Luxembourg, Maroc, Tunisie...). Tous les diplômés du master spécialisé bénéficient de la possibilité de se voir octroyer l'agrément d'expert en patrimoine autorisant les opérateurs concernés (personnes physique ou morales), par application du Code wallon du Patrimoine, à établir des fiches patrimoniales, de concevoir des projets de restauration, de mettre en Œuvre et de suivre des chantiers sur les biens classés en Région wallonne.

Le master offre :

- un programme organisé par 5 universités (l'Université catholique de Louvain, l'Université de Namur, l'Université de Liège, l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Mons), et une haute école (la Haute Ecole Charlemagne) ;
- une formation multidisciplinaire ;
- la vision nécessaire pour intervenir sur l'ensemble du patrimoine architectural, urbain, rural ou paysager ;
- l'analyse sociologique et prospective du patrimoine, dans les aspects culturels et économiques de la conservation intégrée ;
- une formation assurée par des équipes de spécialistes et des experts extérieurs.



Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez un grade académique

- d'architecte et d'architecte paysagiste,
- de master en ingénieur civil architecte,
- en ingénieur civil des constructions,
- en histoire de l'art et archéologie.

Possibilité d'admission sur dossier (voir les [conditions d'accès](#) du master).

Votre programme

Structure

Le programme comporte 120 crédits répartis en deux blocs annuels et est composé de sept modules décomposés en onze unités d'enseignement. Ces ensembles thématiques structurent un programme à visée exhaustive et ambitieux, totalisant 120 crédits répartis en deux blocs annuels ou plus, si l'étudiant-e fait valoir un droit d'allègement l'autorisant à valider son programme sur une plus longue durée (voir [conditions spécifiques d'allègement](#)).

Contenu

Le module initial du premier quadrimestre du premier bloc annuel permet à chaque étudiant-e de remettre à niveau ses connaissances dans les domaines qui lui sont moins familiers, selon sa formation initiale en histoire de l'art, archéologie, architecture ou ingénierie des constructions (définitions, notions et spécificités du patrimoine culturel immobilier). Inversement, le deuxième quadrimestre du second bloc annuel ménage le temps nécessaire pour se concentrer sur les stages et le travail de fin d'études, présenté devant le jury et au cours d'une séance publique assortie d'une exposition de posters.

Quelque soit la discipline de chacun-e, un des objectifs consiste initier à la bonne gestion des pratiques et à sensibiliser à une interaction mieux coordonnée entre les entreprises, les artisans indépendants, les praticiens spécialisés, les experts en études préalables, les maîtres d'ouvrage, les administrations compétentes et les auteurs de projet. Dans cette perspective, l'établissement du master-plan et du dossier de restauration ainsi que le suivi de chantier constituent un module à part entière. Les études préalables, notamment les diagnostics et matériaux des gros et second Œuvres, ainsi que la nécessité de préserver le caractère des biens concernés et de les adapter aux besoins et normes contemporains, par exemple en étudiant le fonctionnement des structures et équipements techniques, complètent l'approche multidisciplinaire des bâtiments. Les vestiges ruinés, entre autres archéologiques, et les parcs et jardins historiques achèvent de prendre en considération tous les aspects du patrimoine immobilier. Un module est orienté vers les pratiques, par le biais de séminaires, de stages, de visites, d'excursions et d'un voyage annuel. Complétant les interventions d'invités extérieurs, le cycle de conférences « patrimoine » rythme également l'année académique de rencontres ouvertes au public.

Organisation

La formation est coordonnée par des titulaires issus de 11 facultés de philosophie et lettres, d'architecture, d'ingénierie architecturale, polytechniques et des sciences appliquées et d'une Haute Ecole de 9 campus francophones du pays (Bruxelles et Wallonie). De nombreux experts extérieurs (architectes et ingénieurs d'entreprises privées et de bureaux d'études), des praticiens de haut niveau de laboratoires et d'ateliers renommés ainsi que des artisans qualifiés et hautement spécialisés, tant en conservation qu'en restauration, participent intensivement aux formations. Tous partagent leurs savoirs faire, théoriques et méthodologiques sur chantiers, en laboratoire ou en auditoire. Plus que sur les campus concernés (Mons, Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Gembloux, Namur, Liège), les cours et les évaluations sont le plus souvent centralisés dans le superbe écrin du [Centre de formation aux métiers du patrimoine à l'abbaye de la Paix-Dieu](#) qui est partenaire de la formation (AWaP, Amay). Ils sont aussi régulièrement organisés sur le terrain (chantiers, sites, visites de laboratoires...). Les cours sont organisés les (mercredi)-jeudi-vendredi-samedi (septembre-décembre / janvier-avril).

PATR2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La sauvegarde du patrimoine s'inscrit à la fois dans la philosophie de « conservation intégrée » prônée par le Conseil de l'Europe et dans une politique de développement durable impliquant les reconversions économique, sociale et culturelle indispensables à la survie de ce patrimoine. Réhabiliter le bâti ancien, lui rendre une valeur d'usage liée à son époque et le restaurer imposent aussi de prendre en compte l'environnement, d'utiliser des techniques et des matériaux traditionnels ou de leur substituer des techniques nouvelles éprouvées et adéquates.

Le master de spécialisation vise à développer les capacités de réflexion et de conceptualisation préalables aux interventions sur l'ensemble du patrimoine architectural, urbain, rural ou paysager. Il prend également en compte l'analyse sociologique et prospective du patrimoine, tant dans les aspects culturels qu'économiques de la conservation intégrée.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Poser le socle de connaissances communes et pluridisciplinaires requis ;
2. Situer la problématique spécifique de la conservation-restauration ;
3. Acquisition de la méthode d'analyse, de documentation, d'interprétation ;
4. Développer la capacité de réaliser un dossier de restauration critique et respectueux du monument, argumenté avec pertinence et conforme aux procédures ;
5. Développer la capacité d'établir une cartographie des pathologies, de s'entourer des expertises adéquates, de proposer des techniques de restauration pertinentes ;
6. Développer la capacité d'identifier la structure et les équipements anciens, d'établir une stratégie respectueuse du monument pour la conservation-restauration des structures et de l'intégration des équipements ;
7. Développer la capacité d'appréhender les spécificités monumentales et végétales des parcs et jardins historiques, et de définir les études, les inventaires et les diagnostics spécifiques nécessaires ;
8. Comprendre les spécificités de la recherche et de la conservation préventive sur un chantier archéologique et les conditions de mise en place et de succès d'un processus décisionnel, visant la conservation des vestiges ruinés ;
9. Développer la capacité d'adopter une attitude critique argumentée vis-à-vis d'interventions, de la philosophie et des méthodologies développées, de leur exécution, du rôle réel des intervenants ;
10. Développer la capacité d'organiser et de maîtriser la succession des opérations nécessaires pour mener à bien une conservation-restauration intégrée d'un bien patrimonial ;
11. Développer la capacité de formaliser une question de conservation-restauration du patrimoine, de structurer et synthétiser sa réponse, de la communiquer oralement, graphiquement et par écrit.

PATR2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

Les modules

1. Définitions, notions et spécificités du patrimoine culturel immobilier (16 cr.)

1.1. Introduction à la conservation et restauration du patrimoine (16 cr.)

Introduction - accueil (0 cr.)

1.1.1. La signification et les approches différenciées du patrimoine culturel immobilier (1 cr.)

- 1.1.2. Émergence et évolution de la notion de conservation et des concepts de restauration (2 cr.)
- 1.1.3. Acteurs: institutions, organismes nationaux et internationaux, prescriptions et réglementation (1 cr.)
- 1.1.4. Conservation intégrée (3 cr.)
- 1.1.5. Les aspects économiques du patrimoine (2 cr.)
- 1.1.6. Vocabulaire et typologies du patrimoine immobilier (7 cr.).

2. Méthodologie du projet de conservation-restauration (24 cr.)

- 2.1 Méthodologie et master plan (16 cr.)
 - 2.1.1. Méthodologie et finalité des études préalables. Sources documentaires et méthodologie de recherche. (3 cr.)
 - 2.1.2. Etudes archéologiques des bâtiments. Archéologie sédimentaire et du bâti. Méthodologie. Notions et techniques de base (relevés, topographie, analyse) (6 cr.)
 - 2.1.3. Du relevé au master plan (7 cr.)
- 2.2 Dossier de restauration et suivi de chantier (8 cr.)
 - 2.2.1. Etablissement du dossier de restauration : plans, métrés et cahier des charges (4 cr.)
 - 2.2.2. Aspects législatifs et procédures administratives (3 cr.)
 - 2.2.3. Suivi de chantier (1 cr.)

3. Etude de cas transversale, diagnostics et matériaux (20 cr.)

- 3.1. Etude de cas transversale (4 cr.)
- 3.2. Matériaux et techniques traditionnels des gros-œuvre et second-œuvre (16 cr.)

4 Fonctionnement des structures et équipements techniques des bâtiments (11 cr.)

- 4.1. Fonctionnement des structures (mécanique des structures et stabilité des ouvrages) (5 cr.)
- 4.2. Histoire des équipements techniques et intégration contemporaine du confort. Confort thermique, PEB, isolation et chauffage (3cr.)
- 4.3. Histoire des équipements techniques et intégration contemporaine du confort. Eclairage, équipements électriques, confort sanitaire, mobilité, prévention incendie (3 cr.)

5. Parcs et jardins historiques, vestiges archéologiques et biens ruinés (7 cr.)

- 5.1. Les vestiges archéologiques et les biens ruinés (2 cr.)
- 5.2. Histoire, gestion et conservation des parcs et jardins historiques (5 cr.)

6. Séminaires, conférences, exercices pratiques, voyage et visites, stage (12 cr.)

- 6.1. Séminaires, conférences, exercices pratiques, voyage et visites (6 cr.)
- 6.2. Stage(s) (6 cr.)

7. Travail de fin d'étude (30 cr.)

- 7.1. Séminaire d'accompagnement du travail de fin d'étude I (1 cr.) évalué en 1er bloc annuel
- 7.2. Séminaire d'accompagnement du travail de fin d'étude II (1 cr.) évalué en 2ème bloc annuel
- 7.3. Travail de Fin d'Etudes (28 cr.)

Organisation pratique

Les activités sont organisées de mi septembre à fin avril, et les séances ont généralement lieu du mercredi au samedi. Les cours sont dispensés sur tous les campus des institutions partenaires et sur le site du Centre de formation aux métiers du patrimoine de la Paix-Dieu de l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP), mais aussi en laboratoires, ateliers, et sur le terrain et sur chantier. Les cours sont dispensés en français.

● Obligatoire

✂ Au choix

△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025

⊗ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante

⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante

△ ⊕

Bloc
annuel

1 2

o Étude de cas transversale, diagnostics et matériaux (20 crédits)

o LPATR2130	Étude de cas transversale, diagnostics et matériaux	Caroline Bolle	10 [q1+q2] [160h] [20 Crédits]	🌐	x
-------------	---	----------------	--------------------------------	---	---

o

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

PATR2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

1° Bénéficiaire d'un accès direct au [Master de spécialisation conjoint en conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier](#), sans unité d'enseignement supplémentaires, les candidats porteurs d'un master [120], soit :

- le grade académique d'architecte ou de master en architecture ;
- le grade académique de master ingénieur civil architecte, de master ingénieur civil des constructions, ou de master en histoire de l'art et archéologie (toutes orientations) ;
- un grade académique de deuxième cycle correspondant à l'un des grades précités et délivré en vertu des dispositions antérieures aux effets du décret du 7 novembre 2013 ;
- le grade académique de master en architecture du paysage.

Ont accès sur dossier au [Master de spécialisation conjoint en conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier](#), en vertu d'une décision du jury et aux conditions complémentaires qu'il fixe, les candidats qui portent :

- un grade académique de 2e cycle de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire, sanctionnant des études de 120 crédits au moins, délivré en Communauté française de Belgique et attestant d'un haut degré de qualification dans l'une des disciplines visées par le master de spécialisation ;
- un titre ou grade étranger ou délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'État fédéral ou par l'École royale militaire, attestant d'un haut degré de qualification dans l'une des disciplines visées par le master de spécialisation.
- Si le titre considéré n'est pas un 2e cycle, il doit au moins donner accès au 2e cycle correspondant (sans crédit complémentaire) et être complété par des compétences, le tout devant être valorisé par le jury pour au moins 300 crédits.

2° Les candidats ne disposant pas d'un diplôme d'études supérieures de la Communauté française de Belgique (ou d'un pays dans lequel le français est l'unique langue officielle) devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française au niveau **B2** du [Cadre européen commun de référence](#) .

À défaut d'une attestation officielle délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir <https://alte.org/Our-Full-Members>), une attestation de l'Université justifiant un enseignement en français peut être acceptée.

Exemples de tests reconnus par le jury pour le français : **DEL F** ou **TCF** .

Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

Critères de recevabilité

Le dossier du candidat sera jugé recevable s'il répond à l'ensemble des critères suivants :

- Diplôme du candidat délivré par un **établissement reconnu par le WHED** (voir <https://www.whed.net/home.php>)
- Parcours antérieur comportant **minimum 5 années d'études supérieures** (équivalant à 300 crédits européens), débouchant sur un diplôme de 1er cycle ;
- Pour les titulaires d'un **diplôme hors Belgique**:
 - **moyenne générale d'au moins 60%** (12/20) pour l'ensemble du cycle d'études réussi dans l'établissement d'origine et donnant accès à ce programme ;
 - **attestation officielle d'une maîtrise de la ou des langue(s)** au niveau requis (voir les conditions spécifiques d'accès) à joindre au dossier de demande d'admission. L'attestation officielle doit être délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir <https://alte.org/Our-Full-Members>).

Toute absence de document lors de la demande en ligne doit être justifiée (voir [les questions fréquemment posées du Service des inscriptions de l'UCLouvain](#), et plus particulièrement « [Comment faire, si lors de ma demande en ligne, on me demande une pièce dont je ne dispose pas encore ?](#) »).

Les demandes d'accès sur dossier jugées recevables sont transmises à la Faculté par le Service des inscriptions. Les dossiers ne répondant pas à ces critères sont écartés d'office.

Critères d'admissibilité

Les demandes d'accès sur dossier transmises en Faculté par le Service des inscriptions de l'UCLouvain font l'objet d'un examen par le jury du programme selon les conditions d'accès spécifiques détaillées ci-dessus.

Le jury décide de l'admissibilité des candidat.es sur la base des éléments ressortant de l'ensemble de leur dossier, de la qualité de la formation suivie et des résultats obtenus.

À l'examen du dossier, le jury sera particulièrement attentif aux éléments suivants :

- **Cohérence** entre le parcours académique antérieur du candidat et les prérequis du programme visé. La correspondance entre le parcours académique du candidat et le bachelier UCLouvain donnant un accès direct au master n'a pas lieu d'être parfaite, mais les compétences acquises (voir conditions d'accès spécifiques) doivent être proches ; Exemple : pour une demande d'admission à un master en langues et lettres modernes, la formation antérieure du candidat comprend des cours de langues et littératures dans les deux langues modernes
- **Notes obtenues** dans les disciplines majeures du programme (voir les conditions d'accès spécifiques) ;
- **Arguments exprimés** par le candidat dans sa lettre de motivation (projet de formation en lien avec le programme visé, cohérence entre la demande du candidat et le programme visé, etc.). Exemple : la combinaison de langues demandée par le candidat est organisée dans le programme
- **Lettre de motivation originale**. Une lettre de motivation originale est attendue, explicitant le projet personnel de formation. Tout plagiat ou recours à l'intelligence artificielle pour la rédaction du courrier adressé au jury constitue un motif de dépréciation du dossier.
- **Expérience acquise**. Si le diplôme d'accès a été obtenu il y a plus de 5 ans, il est impératif que l'expérience acquise depuis la sortie des études soit en lien direct avec le domaine d'études du programme demandé.

Les modifications des conditions d'accès sur dossier pour 2025-2026 de la Faculté de philosophie, arts et lettres seront disponibles dans ce [document](#) .

Procédures d'admission et d'inscription

Toute demande d'admission, d'inscription ou de réinscription (d'un candidat belge ou international) doit être introduite en ligne auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain : <https://uclouvain.be/inscription>.

Dates limites pour introduire un dossier d'admission ou d'inscription : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html>

Les demandes de renseignements complémentaires concernant l'admission à ce programme de master sont à adresser à info-fial@uclouvain.be.

PÉDAGOGIE

La sauvegarde du patrimoine s'inscrit à la fois dans la philosophie de « conservation intégrée » prônée par le Conseil de l'Europe et dans une politique de développement durable impliquant les reconversions économique, sociale et culturelle indispensables à la survie de ce patrimoine.

Réhabiliter le bâti ancien, lui rendre une valeur d'usage liée à son époque et le restaurer imposent aussi de prendre en compte l'environnement, d'utiliser des techniques et des matériaux traditionnels ou de leur substituer des techniques nouvelles éprouvées et adéquates.